

ASSEMBLÉE NATIONALE

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

AMENDEMENT

N ° AS394

présenté par

M. Florquin, M. Bernhardt, M. Casterman, Mme Loir, Mme Lorho, M. Ménagé, M. Monnier,
Mme Pollet et Mme Sicard

ARTICLE 7

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de financement de la sécurité sociale.
--